

VILLE DE CARCASSONNE

N° 26037

DECISION DU MAIRE

En application de la délibération du Conseil Municipal du 21 Decembre 2023
et de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

DEMANDE DE SUBVENTIONS OGS ACTION 18 SÉQUENCE 3 "REQUALIFICATION DES ABORDS DU PONT VIEUX RIVE GAUCHE ET PARVIS DU COUVENT DES CARMÉLITES"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions du 26° de l'article L.2122-22, qui dispose que « le Maire peut en outre par délégation du Conseil Municipal être chargé [...] de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions »,

Vu la délibération du conseil municipal n°001 du 21 décembre 2023, portant délégation d'attributions au Maire,

Considérant la continuité du projet d'aménagement de la rue du Pont Vieux et la nécessité de contribuer à l'attractivité de la Bastide en créant un lien fort avec la Cité médiévale,

Considérant l'inscription de cette séquence 3 de l'action 18 de l'Opération Grand Site (OGS),

DECIDE

Article 1 : Approuve le projet de requalification des abords du Pont Vieux rive gauche et parvis du Couvent des Carmélites dont le coût global est de 2 021 749 € HT, dont 1 516 310 € HT éligible à des subventions (découpé par phases : fouilles, études et travaux), réparties selon les plans de financements suivants :

Dépenses	Montant HT	Recettes		Montant HT
Fouilles archéologiques	270 000 €	ETAT / DSIL	40 %	108 000 €
		REGION	5 %	13 500 €
		DEPARTEMENT	15 %	40 500 €
		AGGLOMERATION	15 %	40 500 €
		AUTOFINANCEMENT	25 %	67 500 €
TOTAL	270 000 €	TOTAL	100 %	270 000 €

Dépenses	Montant HT	Recettes		Montant HT
Etudes	90 063 €	ETAT / DSIL	40 %	36 025 €
		REGION	5 %	4 503 €
		DEPARTEMENT	15 %	13 509 €
		AGGLOMERATION	15 %	13 509 €
		AUTOFINANCEMENT	25 %	22 517 €
TOTAL	90 063 €	TOTAL	100 %	90 063 €

Dépenses	Montant HT	Recettes		Montant HT
Travaux	1 661 686 €	ETAT / DSIL	40 %	664 675 €
		REGION	5 %	83 084 €
		DEPARTEMENT	15 %	249 253 €
		AGGLOMERATION	15 %	249 253 €
		AUTOFINANCEMENT	25 %	415 421 €

TOTAL	1 661 686 €	TOTAL	100 %	1 661 686 €
--------------	--------------------	--------------	--------------	--------------------

Article 2 : La commune sollicite auprès de l'Etat, une subvention d'un montant total de 808 700 €, auprès de la Région, une subvention d'un montant total de 101 087 €, auprès du Conseil Départemental, une subvention d'un montant total de 303 262 € et auprès de Carcassonne agglomération, une subvention d'un montant total de 303 262 €.

Article 3 : Il convient de procéder à la signature des conventions afférentes.

Carcassonne, le 11 mars 2026

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260311-29618-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026
Publication : 24/03/2026